

Cote du document: EB 2013/108/R.10  
Point de l'ordre du jour: 7 a)  
Date: 19 avril 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Oeuvrer pour que les populations rurales pauvres se libèrent de la pauvreté

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-sixième réunion

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

##### Questions techniques:

**Ruth Farrant**

Directrice et Contrôleuse  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

**Conrad Lesa**

Responsable de la comptabilité  
et de l'information financière  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2181  
courriel: c.lesa@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374;  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent huitième session  
Rome, 10-11 avril 2013

---

Pour: Examen

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-sixième réunion

- Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent vingt-sixième réunion, tenue le 28 mars 2013.

### **Adoption de l'ordre du jour**

- L'ordre du jour a été adopté avec les modifications suivantes:
  - Compte tenu de la communication tardive du document pertinent, l'examen du point relatif à la mise à jour et l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité a été reporté à la réunion suivante. **En outre, le Comité est convenu de prier le Conseil d'administration de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que le Comité en ait lui-même débattu.**
  - Une question a été ajoutée au point "Questions diverses", concernant les derniers développements relatifs aux incidences financières du Mécanisme mondial.
  - Il a été proposé de tenir une séance à huis clos avec le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance.

### **Procès-verbal de la cent vingt-cinquième réunion du Comité d'audit**

- Le Comité a approuvé le procès-verbal de la cent vingt-cinquième réunion, sans soulever d'observation.

### **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2012, assortis de la déclaration de la direction et de l'attestation externe indépendante du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne de l'information financière (et, le cas échéant, séance à huis clos avec le Commissaire aux comptes)**

- La direction a présenté les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les facteurs suivants ont été cités comme ayant influencé la performance financière et les résultats d'exploitation du Fonds:
- L'accroissement du programme de prêts et dons, dont le montant devrait atteindre 1 milliard d'USD, et l'augmentation des niveaux de décaissement.
- Les facteurs qui influencent la composition et le montant global des dépenses sont les suivants: l'extension du programme de travail directement supervisé par le FIDA; les coûts d'établissement et de fonctionnement des bureaux de pays; et la réduction du nombre de consultants, du personnel permanent ayant été recruté pour accomplir les tâches. Le Comité a été informé que la maîtrise des dépenses de personnel dans les bureaux de pays était due au recrutement de personnel local et à la réduction du nombre de consultants. Suite à la conclusion de la Consultation et à l'entrée en vigueur de la neuvième reconstitution des ressources, en novembre 2012, des instruments de contribution ont été déposés en très grand nombre à la fin 2012, ce qui s'est traduit par une augmentation de 725 millions d'USD des contributions sous forme de fonds propres, par rapport à l'année précédente.
- Le Comité a été informé que les taux de rendement de la plupart des obligations d'État et de sociétés avaient reculé. Globalement, les résultats d'exploitation pour 2012 ont affiché un déficit de 224 millions d'USD, qui peut être attribué principalement à la réduction des recettes déclarées et à une augmentation générale des dépenses – en particulier les dons – au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et des ajustements comptables à effectuer pour obtenir par exemple la juste valeur ou bien les coûts actuariels de l'assurance maladie après cessation de service.
- Une déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, assortie d'une attestation indépendante du Commissaire aux comptes à ce sujet, a été jointe aux états financiers consolidés. Le document présentant l'opinion

sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers a aussi été distribué.

9. Après l'intervention de la direction, le Commissaire aux comptes, le cabinet Deloitte, a été invité à présenter son rapport.
10. L'associé responsable de l'audit a informé le Comité que la vérification des comptes avait été conduite conformément au plan original communiqué au Comité d'audit en juin 2012 et qu'une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2012 avait été émise.
11. Les domaines suivants étaient jugés comme ceux qui présentaient le plus de risques:
  - a) Calcul de la juste valeur. Compte tenu de l'introduction du nouvel outil de calcul de la juste valeur, le Commissaire aux comptes a évalué le processus par rapport à la politique en la matière et conclu que les justes valeurs obtenues étaient conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS).
  - b) Dépréciation des prêts. La politique suivie par le FIDA, telle qu'elle figure dans le manuel de procédures comptables, a été examinée, et il a été constaté qu'elle avait été appliquée systématiquement et conformément aux IFRS.
  - c) Évaluation des actifs financiers. À l'issue de l'examen des indicateurs de dépréciation et des procédures d'évaluation, les valeurs ont été jugées correctes, conformes aux IFRS et homogènes.
  - d) Informations associées à de nouvelles normes comptables. En 2012, le FIDA a adopté un certain nombre de nouvelles normes et politiques comptables qui supposaient la divulgation d'informations spécifiques dans les états financiers de 2012. Globalement, l'évaluation a conclu que les états financiers consolidés répondaient aux exigences des IFRS.
12. Dans d'autres domaines, tels que la comptabilisation des recettes et l'éventuel contournement des contrôles, les politiques ont été jugées conformes aux IFRS.
13. Le Comité a aussi reçu des informations concernant l'évaluation de la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, qui a été réalisée par le Commissaire aux comptes et a donné lieu à la délivrance d'une attestation indépendante.
14. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment:
  - a. des éclaircissements sur la tendance à la hausse du nombre de dons approuvés et de dons accordés au titre du CSD, par rapport au nombre de prêts;
  - b. des éclaircissements, de la part du Commissaire aux comptes, sur le contournement des contrôles et les conséquences d'un tel risque;
  - c. des éclaircissements sur la façon dont la variation des taux de change influençait la volatilité du marché des placements et la façon dont il en était rendu compte;
  - d. des éclaircissements sur la raison pour laquelle les taux d'intérêt des prêts accordés à des conditions particulièrement favorables étaient inférieurs à ceux des prêts accordés à des conditions intermédiaires;
  - e. une confirmation de la qualité du personnel recruté à plus faible coût dans les bureaux locaux;
  - f. une explication de l'augmentation, à hauteur de 20 millions d'USD, du passif lié au plan d'assurance maladie après cessation de service; et
  - g. des précisions sur le montant de l'allégement de la dette accordé à Haïti par le FIDA et les États membres par rapport au montant total des contributions.

15. La direction a confirmé que le montant des dons accordés au titre du CSD avait effectivement augmenté, principalement en raison de l'application des critères ouvrant le droit à en bénéficier. Il a été indiqué que la question du contournement des contrôles faisait partie intégrante des procédures normales à mettre en œuvre en vertu des Normes internationales d'audit, pour faire en sorte qu'aucun contournement des contrôles de la part de la direction ne puisse se produire. Le Commissaire aux comptes a confirmé que le fait de convertir les devises pour élaborer les états financiers était conforme aux exigences des IFRS. La direction a expliqué que les taux des prêts accordés à des conditions particulièrement favorables étaient fixés à 0,75%, tandis que ceux des prêts accordés à des conditions intermédiaires dépendaient du marché, or, les taux commerciaux actuels étaient si bas qu'ils étaient aujourd'hui inférieurs aux taux accordés à des conditions particulièrement favorables. Il a été expliqué que l'augmentation significative du passif lié au plan d'assurance maladie après cessation de service pouvait être attribuée aux taux d'escompte appliqués par les actuaires pour évaluer le passif futur. En outre, le Comité a été assuré que le fait que les coûts de personnel soient inférieurs dans les bureaux locaux n'impliquait pas nécessairement une moindre qualité du personnel, dans la mesure où le coût de la vie tendait à être plus bas localement, les niveaux de rémunération étaient plus faibles sur le marché de l'emploi. Sur la question de l'allégement de la dette d'Haïti, le Comité a été informé qu'un montant de 3,1 millions d'USD avait été fourni à ce titre en 2012, conformément au plan d'amortissement.

16. Les membres ont formulé d'autres observations et demandé notamment:

- a. pourquoi les intérêts perçus sur les prêts baissaient alors que le volume de prêts augmentait et que les taux d'intérêt restaient constants;
- b. l'impact que les déficits indiqués dans les états financiers avaient sur la diminution du solde des bénéfices non distribués; et
- c. la confirmation du fait que les dépenses associées au CSD devaient être traitées séparément.

17. Concernant les intérêts perçus, il a été expliqué que, compte tenu du différencement d'amortissement accordé aux emprunteurs et de la variété des conditions de prêt caractérisant les divers produits, il n'existe pas de relation linéaire directe entre le volume des prêts octroyés pendant une année et les intérêts perçus cette même année. L'écart pouvait aussi s'expliquer, dans une moindre mesure, par les incidences de la conversion des droits de tirage spéciaux en dollars des États-Unis. La direction a expliqué que les pertes dont il était rendu compte résultent essentiellement de la baisse des rendements des placements et des intérêts des prêts, qui ne couvraient pas la totalité du budget administratif et du coût des dons; le FIDA était toutefois viable du point de vue des ressources et, sur le long terme, du point de vue du flux de trésorerie. Il a aussi été précisé que le CSD entrat dans les dépenses et non dans les sommes à recevoir, parce qu'il n'existe pas d'instrument propre à garantir le recouvrement, si bien que, du point de vue comptable, les coûts associés étaient assimilables à des dépenses.

18. Le président a estimé que toutes les questions avaient reçu des réponses de la part de la direction et du Commissaire aux comptes et rappelé au Comité qu'à ce stade, les membres étaient en droit de demander qu'une séance à huis clos soit tenue avec le Commissaire aux comptes, ce à quoi les membres ont répondu que ce ne serait pas nécessaire. La question de la provision pour le Mécanisme mondial sera traitée séparément, au point "Questions diverses".

19. Le président a remercié le Commissaire aux comptes et la direction et conclu que **le Comité avait examiné les états financiers consolidés du FIDA 2012 et recommandait que les états soient présentés au Conseil d'administration afin que celui-ci entérine leur approbation.**

### **Bureau de l'audit et de la surveillance**

20. Le directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté un rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête conduites en 2012. Les audits ont principalement porté sur les domaines suivants: conception des projets, services d'appui aux bureaux de pays, notamment contribution directe à l'examen du contrôle interne de l'information financière visant à donner à la direction des assurances pour sa déclaration sur l'efficacité du contrôle.
21. Le Comité a été informé que le nombre total de recommandations non appliquées était le plus faible de ces dernières années et qu'il ne révélait pas de risque spécifique dans un quelconque domaine.
22. En 2012, le FIDA s'est prêté à un deuxième examen indépendant de l'assurance qualité, dont les résultats ont indiqué que la fonction d'audit interne du Fonds était, au plan général, conforme aux normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes. Il s'agit de la note la plus élevée que l'on puisse obtenir.
23. En outre, le Bureau a étroitement collaboré avec le nouveau Commissaire aux comptes qui effectuait la vérification des comptes annuels pour la première fois. Il a aussi collaboré avec d'autres institutions ayant leur siège à Rome, au titre d'un programme d'échange de personnel.
24. Par rapport aux années précédentes, le Bureau a conduit un nombre d'enquêtes beaucoup plus élevé, notamment en raison du traitement de dossiers en suspens. À la fin de l'année, le nombre de dossiers en souffrance était considérablement plus faible qu'en début d'année.
25. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment:
  - a. des éclaircissements sur les réponses données par la direction aux problèmes constatés par l'audit concernant la structure d'appui aux bureaux de pays du FIDA et le processus de conception des projets; et
  - b. des éclaircissements sur le rôle des institutions hôtes.
26. Le directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a confirmé que les constatations avaient été acceptées par la direction, conformément au processus d'audit normal. La direction avait approuvé les recommandations et s'employait à améliorer le processus.
27. La direction a confirmé que les accords de service avec les institutions hôtes étaient en cours de révision et, dans certains cas, de remplacement. Un accord cadre avait été signé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour accroître la flexibilité et diversifier les modalités d'hébergement des bureaux de pays du FIDA. Les membres ont aussi demandé:
  - a. des éclaircissements sur les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de la qualité 2007 relatif à la communication;
  - b. un complément d'information sur la formation du personnel du FIDA;
  - c. des informations sur les procédures liées aux fonds de projets non dépensés et aux cas de corruption impliquant des membres du personnel;
  - d. des éclaircissements sur les recommandations hautement prioritaires, leur "âge" et les mesures prises par la direction pour les appliquer; et
  - e. des éclaircissements sur la modification de la méthode de notation utilisée dans les audits.

28. Le directeur d'AUO a expliqué comment la communication avait été améliorée en application des recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité 2007. Il a cité des exemples, tels que l'introduction de séances à huis clos avec le Comité d'audit et l'élaboration du rapport d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de travail d'AUO. Le mandat du Comité d'audit et la Charte de l'audit interne avaient été modifiés pour tenir compte de ces recommandations.
29. Le Comité a aussi été informé de la façon dont le processus d'élaboration de la stratégie de formation était révisé par la Division des ressources humaines, dans le souci d'intégrer les recommandations formulées par AUO. La question des fonds de projets non dépensés faisait l'objet d'un suivi et des mesures étaient prises en conséquence. Le Comité a été informé qu'AUO envisagerait la possibilité d'attribuer un "âge" aux recommandations et d'en rendre compte dans ses rapports à compter de l'année prochaine. Il a été expliqué que la méthode de notation était un mécanisme visant à donner à la direction une définition plus précise des notes figurant dans le rapport.
30. La direction ayant été invitée à faire le point sur l'état d'avancement de l'application des recommandations hautement prioritaires, elle a rendu compte des différentes situations. En outre, le Comité a demandé qu'un examen semestriel régulier des recommandations d'AUO soit mis en place, pour intégrer les observations de la direction sur les recommandations hautement prioritaires. Ce point serait traité en même temps que l'examen semestriel annuel du plan de travail d'AUO. AUO a approuvé ces propositions.
31. Conformément à son mandat, le Comité a aussi demandé à accéder aux rapports d'audit individuels auxquels AUO avait attribué la note "À améliorer" en 2012; AUO est convenu de mettre ces rapports en ligne sur le site web restreint du Comité d'audit.
32. L'examen des rapports a été considéré comme achevé.

#### **Examen du Cadre pour la soutenabilité de la dette et incidences financières**

33. La direction a présenté le document et rappelé au Comité qu'il faisait suite à la présentation faite en juin 2012 après que le Comité avait demandé un complément d'information concernant notamment les pratiques des autres institutions financières internationales (IFI).
34. Il a aussi été rappelé au Comité que le montant total des remboursements du principal qu'il serait nécessaire de compenser entre 2018 et 2055 pour les dons octroyés au titre du CSD entre la période de la septième reconstitution des ressources (FIDA7) et celle de la neuvième reconstitution des ressources (FIDA9), s'élèverait à 1,445 milliard d'USD.
35. Le document portait sur l'approche à adopter pour remplir l'obligation de compenser le manque à gagner du FIDA, de manière échelonnée, moyennant le versement de contributions supplémentaires par les membres contributeurs.
36. La direction a indiqué que ses recherches sur les meilleures pratiques avaient couvert trois IFI, à savoir, l'Association internationale de développement, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque asiatique de développement. Sur ces trois options, la direction a recommandé l'adoption de l'approche de la BAfD, jugée plus simple, plus logique et plus facile à adopter par le FIDA, compte tenu des caractéristiques de celui-ci.
37. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment:
  - a. des éclaircissements sur les raisons qui justifiaient le choix du modèle de la BAfD, car celles-ci n'étaient pas détaillées dans le document;

- b. l'ajout d'une annexe au document pour préciser les méthodes utilisées par les autres IFI et le bien-fondé des recommandations de la direction, notamment la décision de ne pas tenir compte des autres options; et
  - c. l'intégration de propositions de procédures de mise en œuvre, précisant notamment si les membres devraient faire deux annonces de contribution ou une seule pour couvrir les contributions ordinaires et les contributions liées au CSD.
38. Certains membres du Comité ont exprimé leurs préoccupations concernant les parts de contribution qu'il était proposé d'appliquer à tous les contributeurs de FIDA7 et FIDA8.
39. La direction a rappelé au Comité que l'établissement du processus n'était pas encore d'actualité, puisque les mécanismes connexes ne devraient être mis en place qu'à la fin de 2015.
40. Le Comité a répété qu'il était conscient de son devoir de travailler sur ce document avant sa présentation au Conseil d'administration pour approbation, comme prévu dans la Consultation sur FIDA9.
41. Après avoir débattu des options de méthodes et des modalités des contributions, il a été conclu que le Comité d'audit recevrait un document révisé comportant les éclaircissements souhaités. Une fois examiné, le document serait transmis au Conseil d'administration. Il a été décidé que la question serait examinée à la session du Comité de juin 2013. En attendant, **le Comité d'audit est convenu de prier le Conseil d'administration de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que le Comité en ait lui-même débattu et soit arrivé à une conclusion définitive.**

#### **Procédures et définitions pour la détermination des ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable**

42. La direction a donné des informations générales sur le principe du flux de trésorerie durable, à commencer par la définition du pouvoir d'engagement traditionnel et le recours au pouvoir d'engagement anticipé déterminé par les futures rentrées provenant du remboursement des prêts. La Consultation sur FIDA9 a marqué un tournant, avec le passage de cette optique traditionnelle à une approche qui privilégie la viabilité financière du Fonds sur le long terme et son aptitude à remplir ses obligations en matière de flux de trésorerie dans le futur. Cette approche a débouché sur l'application du principe du flux de trésorerie durable.
43. Le principe du flux de trésorerie durable a été expliqué comme étant une procédure axée sur la détermination du montant des programmes de prêts et dons qui garantisse un flux de trésorerie durable, compte tenu des besoins minimaux en liquidités.
44. Le Comité a été informé que, sur la base d'un objectif de reconstitution de 1,5 milliard d'USD pour FIDA9 (y compris les contributions complémentaires du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP] et les dons connexes), le programme de prêts et dons durable sur le long terme se chiffrait à 2,7 milliards d'USD.
45. La direction a présenté un graphique illustrant la situation de flux de trésorerie durable du FIDA, comme expliqué antérieurement quand le principe avait été présenté pour la première fois en 2011, qui montrait les flux entrants et sortants jusqu'en 2033 avec les situations de trésorerie nette. L'impact de la croissance du FIDA en termes d'opérations est ce qui influence les flux de trésorerie négatifs pour les rendre positifs et conforte la situation positive par la suite. Le graphique repose sur des hypothèses définies aujourd'hui, qui pourraient changer à l'avenir.

46. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment:

- a. si le modèle intégrait les futures reconstitutions et si la tendance à la hausse se poursuivrait après 2033;
- b. pourquoi la direction avait présenté deux documents, l'un sur les ressources disponibles pour engagement et l'autre sur les procédures et les définitions;
- c. des éclaircissements concernant les incidences du modèle sur la Politique du FIDA en matière de liquidités et, par ailleurs, s'il était encore nécessaire de conserver une réserve générale de 95 millions d'USD; et
- d. des éclaircissements sur la formulation de la recommandation, concernant en particulier la responsabilité de l'établissement du montant du programme de prêts et dons.

47. La direction a précisé les différences de modèle entre FIDA8 et FIDA9 et indiqué qu'à l'avenir les futures reconstitutions fondées sur le principe du flux de trésorerie durable de FIDA9 auraient les mêmes incidences. Le Comité a aussi été informé que le flux de trésorerie augmenterait régulièrement après 2033. Deux documents avaient été élaborés, l'un pour expliquer la méthode et l'autre pour présenter les ressources disponibles pour engagement, lorsque l'on applique le principe du flux de trésorerie durable, en vue de l'approbation des projets 2013 par le Conseil d'administration. Il a été expliqué que la Réserve générale était un terme comptable qui désignait des fonds provenant de bénéfices non distribués, mis de côté à des fins spécifiques.

48. En conclusion, le Comité a demandé que la recommandation relative aux ressources disponibles pour engagement soit reformulée de manière à éclaircir la question soulevée au sujet de l'établissement du programme de prêts et dons. **Sous réserve de cette révision, le document a été considéré comme examiné et son approbation serait recommandée au Conseil d'administration.**

#### **Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration**

- 49. Le président a présenté le point de l'ordre du jour et rappelé au Comité que, conformément à la pratique, la direction ne ferait pas de présentation individuelle et les membres seraient libres de poser des questions et de formuler des observations sur tous les documents couverts par ce point de l'ordre du jour. Cependant, il a ajouté que la direction présenterait succinctement trois sujets, à savoir, le rapport de situation relatif à FIDA9, le portefeuille de placements, le rapport de situation sur les arriérés de paiement.
- 50. La direction a fait le point sur la situation de FIDA9 en donnant les dernières informations sur les annonces de contribution, les instruments de contribution et les versements, reçus depuis la communication du rapport. Une annonce de contribution supplémentaire avait été reçue de la Hongrie, ce qui portait le montant total à 92% de l'objectif. De nouveaux instruments de contribution avaient été déposés par l'Algérie, le Brésil, le Paraguay et le Viet Nam, portant le pourcentage par rapport au total des annonces de contribution à 74%. Des paiements avaient été reçus dernièrement de la Norvège, du Nicaragua, de la Finlande, de la Suisse, du Burkina Faso, des Émirats arabes unis, du Danemark, du Luxembourg, du Botswana, du Soudan, du Myanmar, du Canada, de l'Autriche et du Pakistan.
- 51. La direction a ensuite brièvement exposé les résultats annuels du portefeuille de placements pour 2012. Le FIDA a réagi à l'évolution des marchés financiers en procédant à des ajustements de son portefeuille, notamment avec l'abandon de certaines obligations d'État tombées en dessous de la note de crédit minimale. Les incertitudes persistantes ont globalement profité au portefeuille de placements du FIDA, car la "fuite vers la qualité" a contribué à accroître la valeur du portefeuille à

très bas risque du FIDA. Les catégories d'actifs récemment introduites, telles que les obligations de sociétés notées A et les marchés émergents, ont donné d'excellents résultats, faisant passer le taux de rendement global des placements à 3,11%.

52. La direction s'est déclarée satisfaite du rendement obtenu en 2012 mais a souligné que les perspectives étaient beaucoup plus sombres pour 2013, avec des rendements en recul dans toutes les grandes catégories d'actifs autorisées et une inversion potentielle des cycles des taux d'intérêt, qui rendraient peu probable l'obtention de résultats similaires à ceux de 2012. La direction envisageait de réaliser une étude approfondie des paramètres fondamentaux des catégories d'actifs, afin d'éviter les incidences négatives des conditions évoquées plus haut sur les rendements des placements et elle ferait des propositions à ce sujet au Comité dès que celles-ci auraient été formulées.
53. Le Comité a été informé que le montant actuel des arriérés de paiement était à son plus bas niveau historique. Sur les emprunteurs en retard de paiement cités dans le rapport, beaucoup avaient soit réglé les arriérés, soit, comme dans le cas du Mali, élaboré un plan de règlement destiné à être présenté au Conseil d'administration en avril. L'établissement éventuel d'un nouvel échéancier était en cours de négociation avec le Zimbabwe. La République populaire démocratique de Corée avait effectué un paiement partiel. Seule la Somalie ne s'était pas encore manifestée.
54. Le président a exprimé sa satisfaction concernant toutes ces informations récentes. Le Comité n'ayant pas d'autres observations à formuler, les documents ont été considérés comme examinés et le point de l'ordre du jour clos.

#### **Confirmation annuelle du contrat du Commissaire aux comptes**

55. La direction a rappelé au Comité le processus de nomination du Commissaire aux comptes: le contrat attribué est annuel et son renouvellement est prévu chaque année pendant une période totale de cinq ans, sous réserve que le Commissaire aux comptes s'acquitte de ses fonctions d'une manière satisfaisante. La direction a informé le Comité qu'elle estimait que le Commissaire aux comptes s'était acquitté de ses fonctions d'une manière satisfaisante pendant ce premier exercice financier 2012. Le Commissaire aux comptes a demandé une augmentation de sa rémunération limitée à l'inflation, conformément au contrat de passation de marché qui avait été signé. Par conséquent, la direction a recommandé à la fois de confirmer le contrat pour renouveler la nomination du Commissaire aux comptes et de fixer sa rémunération au montant versé cette année plus l'inflation.
56. **Le Comité a pris note des dernières informations fournies par la direction et est convenu de recommander au Conseil d'administration d'approuver l'extension du contrat du Commissaire aux comptes.**

#### **Compte rendu oral sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons.**

57. Le Comité a été informé que le projet avait progressé conformément au plan, plusieurs activités essentielles liées à la mise en œuvre de Flexcube ayant été menées à bien et l'entrée en service étant attendue d'ici à mi-2013.
58. Les informations suivantes ont été soulignées:
  - a) Il a été nécessaire d'apporter de nouvelles modifications au contrat pour couvrir une augmentation du nombre d'adaptations à effectuer, ce qui a représenté un coût supplémentaire de 214 500 USD et porté le montant total de la modification pour adaptation à quelque 372 500 USD, soit un montant bien inférieur au budget pour imprévus.
  - b) Les usagers du FIDA ont achevé le premier cycle de tests et le deuxième cycle est prévu en avril.
  - c) Au fil de la conception détaillée du Système prêts et dons, le FIDA et Oracle ont constaté qu'il était possible d'obtenir les fonctionnalités souhaitées en

utilisant moins de modules de logiciels Oracle que prévu initialement. Par conséquent, le FIDA a payé les licences de deux modules, soit un montant total de 141 000 USD, et leur coût d'appui annuel, de 31 000 USD, alors que ces modules ne sont plus nécessaires. Le FIDA a demandé à Oracle le remboursement du coût des licences, mais cette demande a été rejetée et Oracle a proposé à la place un échange de licences.

- d) Des coûts importants s'étant fait jour d'une manière inattendue, certaines activités conduites avec Oracle Italie ont été gelées. Le FIDA a ensuite reçu une deuxième estimation mais ne l'a pas jugée acceptable. L'autre solution offerte au FIDA était de réduire le coût sous son entière responsabilité tandis qu'Oracle restait tenu d'assurer le stockage et la communication des données. Cette solution est acceptable tant pour le FIDA que pour Oracle.
  - e) Un premier téléchargement des données du FIDA dans Flexcube a été achevé.
  - f) Le prochain et dernier stade du projet sera le décaissement en ligne et le portail des emprunteurs; les achats à effectuer si nécessaire et la mise en œuvre des activités devraient assurer une entrée en service en 2014.
59. Parmi les observations formulées par les membres, des éclaircissements ont été demandés sur la façon dont le gel d'activités de projet et les hausses de coûts étaient pris en compte dans le contrat.
60. La direction a fourni des éclaircissements sur la question des modifications du contrat et des incidences sur les prix, qui ne pouvaient pas conduire à un remboursement en raison de la façon dont les prix étaient fixés dans le contrat.
61. Le Comité a demandé si l'audit interne avait examiné l'exécution du contrat relatif au projet. Il a été expliqué qu'un audit était conduit sur le processus de passation de marché mais qu'un autre audit relatif à la phase de mise en œuvre pouvait être envisagé en temps utile.
62. Le président a conclu en soulignant que le Comité prenait note des derniers faits avec intérêt mais n'aimait guère voir le FIDA payer pour des modules qu'il n'utilisera pas, sans recevoir une quelconque compensation. La direction a été invitée à poursuivre les discussions avec Oracle afin de faire avancer cette question. La mise à jour a été notée et le Comité a demandé que ce point reste inscrit à l'ordre du jour pour que le Comité soit tenu au courant de la situation d'avancement du projet.

#### **Informations actualisées sur la politique du FIDA concernant les voyages et les économies réalisées**

63. Suite à l'examen de ce point de l'ordre du jour à la cent vingt-cinquième réunion du Comité, la direction a donné un aperçu des modifications apportées à la politique du FIDA concernant les voyages et des économies réalisées grâce à ces modifications.
64. Les modifications apportées ces dernières années ont été les suivantes:
- a. Financement de billets en classe économique pour les formations, les ateliers et les séminaires, indépendamment de la durée du vol.
  - b. Abolition de la majoration de 10% des allocations journalières de subsistance.
  - c. Changement de la classe de voyage utilisée dans le calcul des montants autorisés pour les voyages tels que les congés dans les foyers, les visites familiales, les nominations, les rapatriements et les réaffectations, qui devient la classe économique au lieu de la classe affaires comme par le passé.
  - d. Suspension du versement de 50% de l'indemnité journalière de subsistance quand le voyage s'effectue de nuit.

- e. Établissement du programme d'hôtels à conditions préférentielles avec la FAO. Ce programme est une initiative des institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome.
65. Le Comité a été informé que le montant des économies attendues des mesures susmentionnées était estimé à 280 000 USD par an.
66. Le Comité a aussi été informé des mesures que la direction s'apprêtait à prendre par la suite, notamment profiter de la possibilité de se joindre au processus d'appel d'offres actuellement conduit par le Programme alimentaire mondial (PAM), en prévision de l'expiration du contrat de l'agence de voyages actuelle en mars 2014.
67. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment:
- a. à quel niveau de la direction la politique relative aux voyages était approuvée;
  - b. des éclaircissements sur ce qui était entendu par alignement sur les autres institutions ayant leur siège à Rome; et
  - c. des informations sur la façon dont les agences de voyages contribuaient éventuellement aux économies.
68. La direction a expliqué que les mesures en matière de voyages étaient approuvées par le Comité exécutif de gestion et par le Président. Elle a précisé que par alignement, on entendait l'harmonisation des pratiques des diverses institutions des Nations Unies. Concernant les économies liées aux voyages, il a été indiqué que le FIDA profitait des ristournes consenties aux agences de voyages par les compagnies aériennes.
69. Le président a conclu l'examen du point de l'ordre du jour en déclarant que le Comité encourageait les nouvelles économies et prenait note du rapport.

### **Questions diverses**

70. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres ont demandé à examiner les incidences financières des litiges concernant actuellement le Mécanisme mondial.
71. La direction a souligné que la question du coût devait être considérée à la lumière de la modification récente des contrats du personnel du Mécanisme mondial. Le Comité d'audit a donc été mis au courant des dernières informations:
- a. Tous les membres du personnel du Mécanisme mondial ont reçu des lettres d'offre de la part de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD). L'objectif de la démarche entreprise par la CCD était d'appliquer la décision de la Conférence des Parties (COP10) et de faire en sorte que tout le personnel du Mécanisme mondial affecté à Rome se voit offrir des contrats de la CCD, gérés par le bureau des Nations Unies à Genève. Ces contrats entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.
  - b. La direction a rappelé au Comité qu'un an plus tôt elle lui avait présenté plusieurs scénarios financiers concernant le Mécanisme mondial.
72. Le Comité a aussi été informé d'un jugement récent du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail concernant le paiement d'un dédommagement supplémentaire à un ancien membre du personnel du Mécanisme mondial. La direction a informé le Comité des mesures qu'elle avait prises suite à ce jugement:
- a. Le plaignant avait immédiatement reçu la totalité de la somme supplémentaire fixée par le jugement.
  - b. Le Président avait demandé la conduite d'une enquête indépendante sur cette question.

- c. Le FIDA avait envoyé une lettre au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail pour réitérer les assurances de sa considération et de son respect à l'égard de l'autorité du Tribunal.

73. Le Greffier avait accusé réception de cette lettre.

74. Les membres ont demandé:

- a. des éclaircissements concernant la ligne budgétaire sur laquelle les coûts du Mécanisme mondial étaient imputés;
- b. des informations sur le coût total des affaires litigieuses et leurs incidences financières;
- c. des éclaircissements sur le jugement récemment émis par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et, par ailleurs, si la direction aurait pu prévoir ce résultat.

75. Le Comité d'audit a exprimé ses préoccupations concernant le retard avec lequel le paiement fixé par le jugement initial avait été réglé. Il a aussi regretté que les membres du Comité aient dû demander explicitement des informations actualisées sur la question du Mécanisme mondial, alors que la direction s'était engagée à tenir le Comité et le Conseil d'administration régulièrement informés.

76. La direction a expliqué qu'une provision avait été constituée dans les comptes et qu'elle serait conservée en l'état jusqu'à ce que les incidences financières finales des affaires juridiques en cours soient connues. La direction s'est engagée à faire le point sur l'enquête ainsi que sur les incidences financières éventuelles des affaires litigieuses en cours, à la prochaine réunion du Comité d'audit.

77. Suite à la demande formulée par les membres du Comité d'audit, la réunion a ensuite été tenue à huis clos entre les membres du Comité et le Directeur d'AUO, puis a été clôturée à la fin de cette séance.